



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 574-1 ET 702

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 12 novembre 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement 702 et que lors de sa séance tenue le 26 novembre 2018, le règlement 574-1, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 574-1

Règlement modifiant le règlement numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 305 142 \$ à 4 369 300 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 702

Règlement décrétant des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire et de réfection de la chaussée sur la rue Marie-Josée, entre la rue Johanne et la rue Camus, et prévoyant un emprunt au montant de 146 600 \$.

QUE lesdits règlements numéros 574-1 et 702, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 8 janvier 2019, le règlement numéro 702 décrétant un emprunt de 146 600\$ et en date du 17 janvier 2019 le règlement 574-1 décrétant un emprunt additionnel de 2 064 158\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 574-1 et 702 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Terrebonne, ce 23 janvier 2019.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
